

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2018

Membres présents : 17/17

L'an deux mil dix-huit, le six décembre, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Michel SPITZ: M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL mandataire de Mme Sabine SCHMITT et M.Richard LEGOLD adjoints au maire, M.Christian METZ, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Eric MULLER, M.Michel METZ, Mme Isabelle LAGRANGE mandataire de Mme Violaine DECKER-COUSTY, Mme Josiane BASSO, M.Alexandre LOTZ et Mme Céline BECK.

1)M le Maire informe le conseil municipal de la démission de M Didier SCHAEFFER, ce dernier lui ayant fait parvenir sa décision par courrier en début de semaine. M le Sous-Préfet en a été immédiatement informé, comme le veut la procédure.

M le Maire prend acte de cette décision et tient à remercier publiquement M Didier SCHAEFFER pour le travail accompli au sein de l'équipe municipale durant ces dix dernières années et pour son investissement et engagement sur des dossiers lourds, tels que le PLU.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 (Abstention de Mme Josiane BASSO, absente lors de cette réunion), le Maire passe à l'ordre du jour.

2)COMPTEURS LINKY

M le Maire explique que suite à la motion prise en conseil municipal, le 13 11 2018 ENEDIS a entretemps fourni l'ensemble des documents demandés sous forme de fichiers informatiques. Ces fichiers sont téléchargeables (sur clé USB) par tout habitant d'Epfing qui souhaiterait se faire son opinion et prendre connaissance des divers rapports sanitaires et coupures de presse. Il suffit pour cela de se rendre au secrétariat de la mairie. Il précise que parallèlement à la documentation ENEDIS, sont également fournis l'ensemble des documents et fichiers émanant du collectif « Linky non merci Piémont ». Ceci pour que l'information dispensée soit le plus objective possible.

Mme Isabelle LAGRANDE, mandataire de Mme Violaine DECKER-COUSTY nous lit un texte à la demande de son mandant :

« Elle y relève qu'il faut prendre en considération l'appel de nos concitoyens, leurs mobilisations et leurs diverses craintes. Elle attire l'attention du conseil sur les préoccupations sanitaires à avoir pour toutes les nouvelles technologies exposant aux ondes et champs magnétiques et dont l'impact n'est pas mesurable sur le long-terme. Elle y fait part de son rejet du déploiement imposé au nom de ce principe de précaution. »

M le Maire en prend acte et répond que c'est justement pour ces raisons et par préoccupation des aspects sanitaires qu'il avait proposé, lors du conseil du 13 novembre dernier, que la motion soit votée.

Qu'à partir du moment où des habitants d'Epfing se posaient des questions, légitimes par ailleurs, sur de potentielles conséquences sur la santé, il appartenait au conseil d'interroger l'opérateur.

Que cela avait permis qu'ENEDIS fournisse très rapidement la documentation sanitaire demandée, en tout cas plus rapidement que si les habitants l'avaient demandé à titre individuel, et c'était le but.

.....

Que par ailleurs, le contrôle de légalité avait implicitement estimé en ne rejetant pas la motion, que celle-ci ne saurait arrêter le déploiement des compteurs et qu'ENEDIS était fondé à continuer les installations.

Qu'il est en outre précisé que la commune a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif, recours initié par ENEDIS.

M le Maire rappelle à ce sujet que l'on pouvait s'attendre à ce que la commune soit mise en défaut par ledit tribunal au terme de la procédure, du fait qu'en droit, et cela n'est pas contestable ni contesté, la municipalité est sortie clairement de ses prérogatives mais en connaissance de cause et dans le seul but d'obtenir des informations sanitaires précises.

M le Maire précise qu'il ne regrette rien et qu'il a agi en son âme et conscience et dans un seul souci de quête d'informations sanitaires plus complètes.

Considérant que l'objectif de la motion était atteint, à savoir la fourniture de l'ensemble des informations, fichiers et documentations par ENEDIS, M le Maire propose au conseil de voter pour la levée de cette motion.

Le vote : 15 voix pour, 2 voix contre : Mmes Isabelle LAGRANGE et Violaine DECKER-COUSTY.

A l'issue du vote, M Claude KOST demande la parole et souhaite faire la déclaration suivante :

il relève le fait qu'il a fait l'objet d'attaques personnelles de la part d'une habitante d'Epfig, propos contenus dans un mail adressé à M le Maire la semaine passée.

Dans ce courrier il est insinué que M KOST aurait, de par son mandat de conseiller municipal et avec la connivence de M le Maire, empêché l'installation du compteur LINKY chez lui.

M KOST précise que, contrairement à ces affirmations, le compteur LINKY a bien été installé à son domicile et dit ne pas comprendre ces allégations.

M le Maire abonde dans son sens, ayant été destinataire du mail et également mis en cause.

Il rappelle qu'il a toujours tenu à traiter chaque habitant avec la plus grande équité et sans privilégier personne.

M le Maire, en réponse à ces propos outrageants, souligne avec force qu'il ne laissera jamais remettre en cause son honneur et son honnêteté, ni d'ailleurs celle des conseillers, par qui que ce soit. Tout propos diffamatoire pouvant être dorénavant assumé devant un tribunal le cas échéant.

3) STATION DE POMPAGE HUETPFAD

Mme GUIONIE, coordinatrice de la Mission Eau auprès du SDEA présente les caractéristiques chimiques du puits d'Epfig et explique les différentes actions menées pour préserver la qualité de l'eau souterraine. Elle rappelle également le contexte réglementaire et commente l'historique des mesures prises.

Dans le cadre de cet enjeu majeur, un nouveau plan d'intervention sur 5 ans sera défini par un comité de pilotage regroupant des représentants des élus, des agriculteurs, des viticulteurs, du SDEA, de la Chambre d'Agriculture et des professions intermédiaires.

La première réunion est prévue mi-février.

4) AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

M.le Maire commente brièvement le déroulement des travaux. Les installations d'éclairage public sont entièrement réalisées et si les conditions météorologiques le permettent la fin de l'ensemble du chantier est prévue mi-janvier.

.....

5) POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Après présentation du dossier « projet de création d'une police municipale intercommunale » le débat est ouvert.

M. le Maire met en exergue le coût de ce service optionnel, auquel chaque commune peut choisir d'adhérer ou non.

Le coût est aujourd'hui estimé à 18 € par habitant Avec les locaux et les véhicules nécessaires, M. le Maire estime que ce coût tournera plutôt autour des 23 €, soit un coût annuel de 55 000 € pour la seule commune d'Epfig.

Cette somme représente près de 18% de la capacité d'autofinancement que la commune peut dégager chaque année. C'est tout simplement considérable, d'où le débat.

VOTE : 16 voix contre, Abstention : M.Richard LEGOLD, l'adhésion à ce service est donc rejetée.

Par contre M. le Maire précise qu'il a entendu les problématiques soulevées par le conseil en matière d'ordre public, et notamment celle émise par M.Richard LEGOLD, adjoint au maire, au sujet du stationnement. Beaucoup a été fait, mais il reste encore à faire « le ménage » dans certaines rues où les riverains continuent à se garer de façon anarchique, en dépit du bon sens et du civisme le plus élémentaire. Il s'engage à ce qu'en début d'année 2019, un groupe de travail étudie la problématique et préconise des pistes d'actions concrètes. En attendant, la problématique du stationnement sauvage sera réglée d'ici fin janvier 2019, pour la rue des Alliés et la rue de l'Eglise, par la pose de bacs à fleurs et potelets supplémentaires.

6)AFFAIRES COMPTABLES

Les élus,

a) votent les modifications budgétaires suivantes :

c/739223	Fonds péréquation ressources intercommunales	+ 1.000,- €
c/63512	Taxes foncières	- 1.000,- €

b) en raison des désagréments subis lors du remplacement de la chaudière, décident d'accorder aux deux locataires de l'immeuble, 1, place de la mairie, une réduction de 100,-€ sur la prochaine facture relative aux frais de chauffage,

c) dans le cadre de la nouvelle signalétique des commerces et des services de la commune, approuvent la prise en charge des quatre panneaux de l'EHPAD,

d) acceptent la ristourne (203,74€) accordée sur le contrat d'assurance « Multirisques ».

7)INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

*informe que le rapport d'activités 2017 de la CdC du Pays de Barr est consultable à la mairie et souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an comme ci-dessus.